



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

CS Constructions Paysagères

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE

Certificat de spécialisation Constructions Paysagères

Diplôme de niveau de niveau 4 - RNCP41899 - Date échéance :
31/03/2031

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

CFA du Talhouët - Hennebont

LE METIER (SOURCE : ONISEP)

Il est chargé de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics (pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines) ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairages liés à ces constructions.

Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charge, conduite d'engins.

LES INDICATEURS DU CS CONSTRUCTIONS PAYSAGERES

- Taux de réussite à l'examen : **92%** sur la promotion 2025
- Taux d'appréciation : **100%** sur la promotion 2025
- Taux d'insertion à 6 mois : données non significatives
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>
- Taux d'abandon : **11%** sur la promotion 2025
- Taux de rupture : **21 %** sur la promotion 2025
- Taux de poursuite d'études : **0 %** sur la promotion 2025

PUBLIC CIBLE

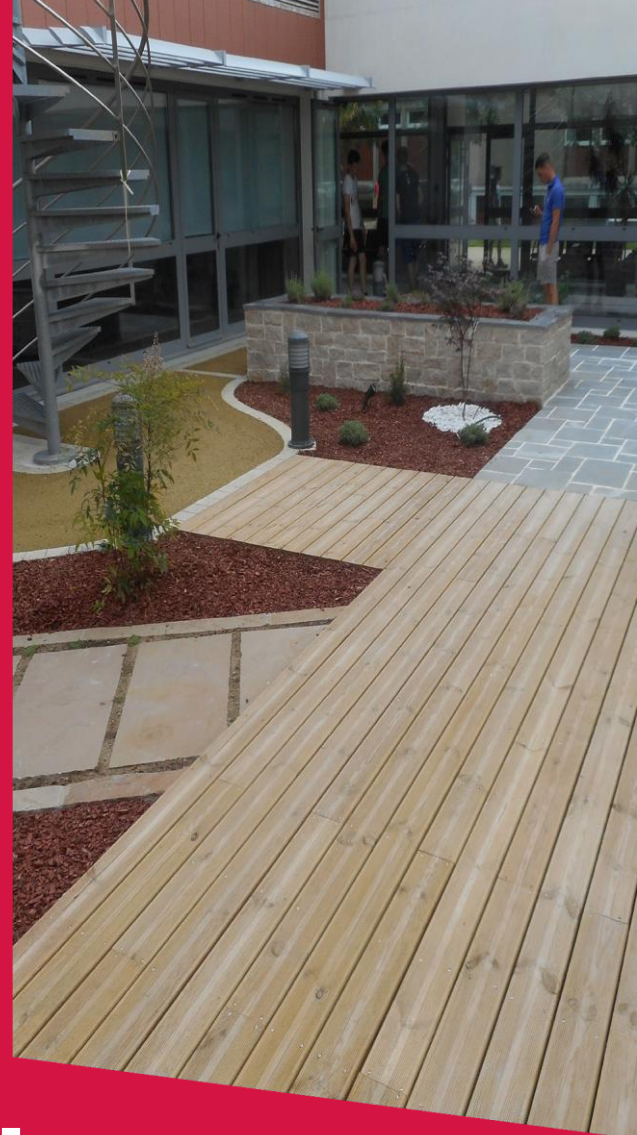
Reconversion professionnelle et spécialisation professionnelle pour les diplômés de formation en aménagements paysagers de niveau 4, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

PREREQUIS

- Etre âgé de moins de 30 ans à la date de début de la formation (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- En apprentissage, pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap
- A partir de 29 ans en étant demandeur d'emploi (Contrat de Professionnalisation).
- Etre titulaire du Bac Professionnel Aménagements Paysagers ou d'un diplôme équivalent (BP AP, BTA 4 JEV, Bac STAV) ou Supérieur (BTS AP) ou justifier d'un an d'activité professionnelle dans le secteur Aménagements Paysagers ou trois ans dans un autre domaine.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- S'inscrire sur la plateforme ParcourSup ou transmettre une demande d'inscription au CFA d'Hennebont accompagnée d'une lettre de motivation manuscrite et d'un C.V. décrivant le parcours de formation et l'expérience professionnelle.
- Un positionnement lors d'un entretien de motivation et examen du parcours antérieur de formation - Prérequis satisfaits
- Aucun frais d'inscription n'est demandé



L'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent au métier d'ouvriers hautement qualifiés qui participent à la réalisation de constructions paysagères.

SUIVEZ-NOUS !





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

LA DUREE DE LA FORMATION/ ALTERNANCE

La formation dure 1 an (de septembre à août) :

- 15 semaines (525 heures) en centre
- 37 semaines (35 h/semaine) en entreprise dont 5 semaines de congés payés
- Alternance : environ 1 semaine au CFA pour 3 semaines en entreprise

LES OBJECTIFS EVALUABLES

Le CS Constructions Paysagère compte 3 blocs de compétences dont les objectifs sont :

- C1. Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- C2. Réaliser des constructions paysagères avec liants
- C3. Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

CONTENU DE LA FORMATION

Modules de formation technique professionnelle

- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères :
 - opérationnalisation de projet de constructions paysagères
 - réalisation de travaux préalables aux constructions paysagères
- Réaliser des constructions paysagères avec liants :
 - réalisation de revêtements de sols avec liants
 - réalisation d'ouvrages en élévation avec liants
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées :
 - réalisation d'ouvrage en bois
 - réalisation d'ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant



LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Présentiel : 100 %

La formation se déroule à **100 % sur des chantiers extérieurs**

LES MODALITES D'EVALUATION

Mises en situation professionnelle et entretiens d'évaluation.

Les blocs peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

LES EQUIPEMENTS DU CFA

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP





TABLEAU DE REMUNERATION (au 1^{er} janvier 2026, service-public.fr)

• En apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans)

Rémunération brute mensuelle** minimale d'un-e apprenti-e				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 % du SMIC soit 492,22 €	43% du SMIC soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du SMIC soit 710,98 €	51% du SMIC soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC, soit 1 112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du SMIC soit 1 002,67 €	67% du SMIC soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC, soit 1 421,97 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

• En contrat de professionnalisation

La rémunération (brute) d'un-e salarié-e de 26 ans ou plus ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 823,03 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise. Des dispositions conventionnelles ou le contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le-la salarié-e.



Je simule ma rémunération d'apprenti-e

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>



Je m'informe sur l'alternance

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



Aides particulières pour les apprenti-e's



- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT



APRES LE DIPLOME

Poursuite d'études :

CS Arboriste Grimpeur, BTSA aménagements paysagers, BTSA gestion forestière, BTSA Métiers du Végétal : Alimentation, Ornement et Environnement,...

Insertion professionnelle - Métiers visés :

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe en paysage.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est intégralement pris en charge par l'OPCO.

Le·la candidat·e signe un contrat avec une entreprise et devient dès lors salarié·e. De plus, le·la candidat·e en apprentissage bénéficie d'une aide à l'hébergement.

Frais pédagogiques : aucun

La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement. Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CFA DU TALHOUËT

- Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique
- Aménagement de parcours individualisé
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage
- Suivi par un référent formateur
- **Personnes en situation de handicap** : parcours adaptable et aide possible pour l'achat d'outils pédagogiques et/ou techniques.
- **Référent handicap**

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tél : 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
02.97.25.93.10
www.campus-snm.fr

SITE DE ST JEAN-BREVELAY

Le Suillo
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
02.97.60.31.93
www.campus-snm.fr

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56700 Hennebont

Contacts
02.97.36.23.40
www.campus-snm.fr

